

PROCÈS-VERBAUX

Partie 1 pour JEUDI 28 février 1957.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J. W. G. Hunter.

Présents: MM. Ashbourne, Balcom, Benidickson, Blackmore, Cameron (Nanaimo), Cannon, Dumas, Enfield, Eudes, Fraser (Saint-Jean-Est), Hanna, Henderson, Hollingworth, Huffman, Hunter, Macdonnell, Michener, Mitchell (London), Philpott, Pallett, Richard (Ottawa-Est), Richardson, Robichaud, Stewart (Winnipeg-Nord) et Weaver. (25)

Aussi présents lors de l'étude du bill 106: M. C. F. Elderkin, inspecteur général des banques, ministère des Finances, Ottawa; M. Guy Vanier, président de la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal, Montréal, M. P.-Alphonse Perrault, directeur général de la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal, Montréal; et le juge Thomas Tremblay, vice-président de la Banque d'Économie de Québec, Québec.

M. Hunter remercie ses collègues de l'avoir de nouveau choisi comme président du Comité.

Sur la proposition de M. Macdonnell,

Il est résolu—Que le Comité recommande que son quorum soit réduit de 15 à 10, et que l'application de l'article 65 (1) d) du Règlement soit suspendue à cet égard. (Voir le *Premier rapport à la Chambre.*)

Sur la proposition de M. Balcom,

Il est résolu—Que le Comité demande la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre. (Voir le *Premier rapport à la Chambre.*)

Sur la proposition de M. Benidickson,

Il est résolu—Que le Comité sollicite la permission de faire imprimer, à l'usage du Comité et du Parlement, les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard. (Voir le *Premier rapport à la Chambre.*)

Sur la proposition de M. Ashbourne,

Il est ordonné—Que soient imprimés 750 exemplaires en anglais et 250 en français des procès-verbaux et témoignages du Comité, relativement aux bills 106 et 158.

Le bill 106 (lettre Q-1 du Sénat), "Loi modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec", est mis en délibération.

M. Elderkin, appelé, est interrogé, de même qu'MM. Vanier, Perrault et Tremblay.

Les articles 1 à 9 inclusivement sont mis à l'étude et approuvés.

Le titre du bill est approuvé et

Il est ordonné—Que le président rapporte ledit bill sans modification. (Voir le *Deuxième rapport.*)

Les témoins se retirent.

Le bill 158, "Loi modifiant la Loi sur les subventions aux municipalités", est mis en délibération à 11 heures et demie du matin. (Pour les délibérations sur le bill 158, prière de se reporter au fascicule suivant des présents Procès-verbaux.)

Le secrétaire du Comité,
A. SMALL.